

COMITE D'EDUCATION DU CONGRES.

Neufième Rapport.

OTTAWA, LE 17 SEPTEMBRE, 1900.

Sont présents à la séance de ce soir : M. M. Côté, président, Bélanger, Fleury, Lalonde, Pelletier, les P.P. Charlebois, David et Jacques.

Les minutes de la dernière séance sont adoptées, puis M. le Président résume le travail considérable fait, jusqu'à ce jour, par le comité.

M. Côté lit et commente également un mémoire contenant les revendications de l'épiscopat d'Ontario au point de vue scolaire.

Le Comité décide ensuite de donner son adhésion au projet de loi McGarry, dont copie a été distribuée aux membres à la séance du 1er juin dernier.

Suit la lecture d'un excellent travail par M. Fleury. Le Comité, reconnaissant l'importance de ce mémoire, décide de l'insérer dans les minutes pour en faire une étude approfondie à la prochaine séance.

MEMOIRE DE M. FLEURY.

EDUCATION.

- I. Système scolaire de la province d'Ontario.
- II. Les lacunes au point de vue des Canadiens-Français.
- III. Réformes ou améliorations désirables.

SYSTEME ACTUEL : 1.—Le système scolaire de la province d'Ontario pourvoit efficacement à l'instruction primaire, secondaire et supérieure de la population de langue anglaise. Il comprend en effet les écoles publiques primaires; les "High Schools" et les "Collegiates" pour l'enseignement secondaire; les universités pour l'enseignement supérieur. Il pourvoit également à la formation de professeurs pour ces diverses sortes d'écoles au moyen d'écoles modèles, d'écoles normales et de facultés.

Les diplômes pour l'enseignement primaire sont de 8me classe et de 2me classe; les "High Schools" et les écoles modèles préparent aux premiers, les "Collegiate" et les écoles normales aux seconds.

Le diplôme de première classe est émis par la Faculté d'éducation à l'entrée de laquelle préparent les "Collegiates".

Ce diplôme est exigé des directeurs de "High Schools", d'écoles modèles, du directeur et des professeurs d'Ecoles normales et de "Collegiates".